

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR

L'UTILISATION *

LA MISE EN VENTE, LA VENTE OU L'ACHAT *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX D'ESPÈCES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Laboratoire d'Ecologie Alpine UMR5553.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Laurence Després.....

Adresse : N° Rue

Commune Gières.....

Code postal 38610.....

Nature des activités : Recherche.....

Qualification : Enseignante Chercheuse Université Grenoble Alpes.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 <u>Parnassius apollo</u>	300 oeufs par site, 4 sites; soit 1200 oeufs	
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la nature des spécimens (animaux ou végétaux vivants ou morts, parties ou produits)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore ☐

Sauvetage de spécimens ☐

Conservation des habitats ☐

Etude écologique ☒

Etude scientifique autre ☒

Prévention de dommages à l'élevage ☐

Prévention de dommages aux pêcheries ☐

Prévention de dommages aux cultures ☐

Prévention de dommages aux forêts ☐

Prévention de dommages aux eaux ☐

Prévention de dommages à la propriété ☐

Protection de la santé publique ☐

Protection de la sécurité publique ☐

Motif d'intérêt public majeur ☐

Détention en petites quantités ☒

Autres ☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'objectif est de tester la tolérance thermique de l'Apollon, espèce de montagne particulièrement sensible au réchauffement climatique, par des expériences d'exposition d'oeufs de différentes provenances froid/chaud au laboratoire et le maintien en élevage des chenilles pour des expérimentations futures, permettant de limiter les prélèvements dans la nature. Voir pièce jointe.

Suite sur papier libre

D. S'IL S'AGIT D'UNE UTILISATION *	
D1. QUELLE EST L'ORIGINE DES SPÉCIMENS *	
Capture ou enlèvement dans le milieu naturel	☒
Etablissement détenant des animaux en captivité	☐
Jardin botanique	☐
Etablissement de recherche	☒
Importation	☐
D2. QUELLE EST PRÉCISÉMENT L'UTILISATION ENVISAGÉE	
Voir pièce jointe Parmi les oeufs exposés au chaud, ou au froid, environ 50% n'éclore pas (l'objectif est de déterminer les températures critiques haute et basse). Les chenilles qui émergeront seront utilisées pour initier un élevage d'Apollon au LECA. Le LECA possède toutes les infrastructures nécessaires à l'élevage de papillon dont l'accès à une serre où la plante-hôte (Sedum album) sera cultivée. Suite sur papier libre	
D3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT L'UTILISATION *	
Formation initiale en biologie animale ou végétale	☒ Préciser : Professeur d'université en écologie et évolution
Formation continue en biologie animale ou végétale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :
E. S'IL S'AGIT DE MISE EN VENTE, VENTE OU ACHAT *	
E1. QUELLE EST LA NATURE DE L'OPÉRATION *	
Mise en vente	☐
Vente	☐
Achat	☐
E2. QUELLE EST L'ORIGINE DES SPÉCIMENS *	
Capture ou enlèvement dans le milieu naturel	☐
Etablissement détenant des animaux en captivité	☐
Jardin botanique	☐
Etablissement de recherche	☐
Importation	☐
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION	
Préciser la période : ou la date :	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	
Régions administratives : Auvergne-Rhône-Alpes; Bourgogne-Franche-Comté; PACA Départements : Cantons : 73, 74, 26, 39, 04, 05, 06, 84 Communes :	
H. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Articles scientifiques et communication grand public	

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Gières le 09/02/2024 Votre signature
--	---